



## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°47</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Joliette</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée</b> Poste implanté dans les locaux des inspections de l'éducation nationale de Marseille Korsec, 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015) Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être référent du dossier des doubléments des classes GS, CP et CE1</li> <li>- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements.</li> <li>- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves : CP 100% réussite (classes dédoublées, le cas échéant co-enseignements), scolarisation des moins de trois ans, accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes...</li> <li>- Connaître les problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Savoir développer des méthodologies de projet.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>- Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b> (Diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a> (copie courriel à <a href="mailto:ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr">ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr</a> ) avant le 26/052021.
	<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.
	<b>CONTACT</b>	Martine ANTOINE - IEN Marseille Joliette, <a href="mailto:ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr">ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr</a>